

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 23 septembre 2025

09.2025-25	URBANISME ET HABITAT <u>OBJET</u> : Attribution d'une subvention pour la construction de 8 logements locatifs sociaux à Habitat 44 – « Rue du Batinais » - Monnières
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier d'utilisation de subvention,

VU la délibération n°05.10.2021-06 du Conseil communautaire du 5 octobre 2021 approuvant le programme local de l'habitat,

VU la délibération n°13.12.2022-12 du Conseil communautaire du 13 décembre 2022 approuvant le règlement d'intervention en faveur de la production de logement social,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la délibération n°28.01.2025-12 du Conseil communautaire du 28 janvier 2025 approuvant la modification du règlement d'intervention en faveur de la production de logement social,

VU l'avis de la commission Urbanisme & Habitat du 10 septembre 2025,

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière sollicitée par l'Office Public de l'Habitat de Loire-Atlantique (Habitat 44) reçue en juillet 2025, pour la construction de 8 logements locatifs sociaux dans le programme dénommé « Rue du Batinais » à Monnières,

CONSIDÉRANT que parmi ces 8 logements : 4 ont été agréés en PLAI (dont 2 adaptés) et 4 en PLUS, et que la répartition par taille est 2 T2, 2 T3, 3 T4 et 1 T5,

CONSIDÉRANT que ce programme respecte les conditions d'éligibilité définies dans le règlement d'intervention en faveur du logement social de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention à l'Office Public de l'Habitat de Loire-Atlantique (Habitat 44), d'un montant de 41 400€, pour la construction de 8 logements locatifs sociaux dans le programme « Rue du Batinais » à Monnières.

ARTICLE 2 : de préciser que les modalités de versement sont prévues au sein du règlement d'intervention en faveur du logement social.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »